

4-5 DÉCEMBRE 2024 - RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ÉMIRAT DE DUBAÏ - BOD/2024/12 DOC 04 – POUR AVIS

POINT SEMESTRIEL SUR LE RISQUE INSTITUTIONNEL

N.B. : Conformément à la politique de transparence du GPE, les documents ne sont rendus publics qu'après avoir été évalués par l'instance de gouvernance compétente. Les responsables de la gouvernance sont autorisés à les distribuer à leurs groupes constitutifs à des fins de consultation, à l'exception des documents de nature confidentielle.

Questions principales à examiner :

- Le Comité des finances et du risque a examiné la mise à jour sur le risque institutionnel lors de sa réunion d'octobre. Les membres ont fait part de leurs préoccupations concernant le risque de **financement intérieur** et les difficultés rencontrées pour augmenter le niveau de financement intérieur dans les pays partenaires et ont pris note des éclaircissements apportés par le Secrétariat sur les données récentes qui indiquaient que la baisse du financement intérieur liée à la Covid s'est maintenant stabilisée mais reste inférieure aux niveaux d'avant la Covid.
- Les membres ont également exprimé des préoccupations concernant l'**augmentation des risques d'alignement** et l'**intégration de la dimension de genre**, soulignant que des résultats positifs dans ce domaine permettraient au GPE d'être mieux placé lors de la prochaine campagne de reconstitution.
- Les membres ont signalé les risques liés à la **responsabilité mutuelle**, en particulier en ce qui concerne les processus de sélection des agents partenaires, **l'exploitation sexuelle, les abus et le harcèlement, le faible nombre de cas de détournement de fonds signalés, l'architecture fragmentée de l'aide mondiale**, et ont pris note des éclaircissements fournis par le Secrétariat.

Objectif

1. Le Conseil est invité à examiner les informations actualisées sur le risque institutionnel présentées ici et à déterminer si des risques supplémentaires pourraient affecter la capacité du GPE à mettre en œuvre le GPE 2025.

Contexte

2. Le GPE opère dans un contexte mondial instable, s'adaptant en permanence aux facteurs externes qui affectent son profil de risque. Depuis la pandémie de COVID-19, plusieurs partenaires du GPE ont été touchés par des crises politiques et/ou des conflits persistants. Pays donateurs et partenaires sont confrontés à une conjoncture économique difficile, à l'inflation, à des niveaux d'endettement élevés et à des pressions grandissantes en faveur de l'accroissement des dépenses de sécurité et d'adaptation au changement climatique, qui mettent à rude épreuve les budgets de financement de l'éducation et d'aide au développement. Sous

l'effet combiné de ces contraintes extérieures et de la demande soutenue de financements du GPE, la mobilisation de ressources continue de représenter le risque stratégique le plus important (risque élevé). La bonne mise en œuvre du GPE 2025 et les prochaines décisions clés du Conseil en ce qui concerne le GPE 2030 et le Cadre de mobilisation et d'allocation de financements joueront un rôle déterminant dans l'orientation de la prochaine campagne de financement.

3. L'amélioration systémique des résultats scolaires reste une priorité absolue pour le GPE. À l'approche du prochain plan stratégique et de la nouvelle période de financement, le GPE a pour principale priorité de produire des résultats tangibles fondés sur des données probantes au niveau du système. La mobilisation accrue des efforts et du soutien de tous les partenaires est nécessaire pour démontrer l'efficacité de l'action menée. Il est essentiel de veiller à ce que tous les pays partenaires rendent régulièrement compte de l'indicateur 4.1.1 des ODD si l'on veut afficher des résultats concrets. Une proposition visant à renforcer cette approche dans le cadre du GPE 2030 via l'octroi de financements complémentaires est présentée dans le document sur les paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE 2030 (BOD/2024/12 DOC 11).
4. Les risques liés au cofinancement restent très faibles, les cibles dépassant les attentes et attestant la forte demande dont les mécanismes de financement novateurs du GPE font l'objet, ainsi que leur potentiel d'expansion. La mobilisation de financements au titre du GPE 2025 a permis de lever 3,6 milliards de dollars, soit davantage que la cible de 3 milliards de dollars dans un délai plus court que prévu. Bien que le Conseil ait approuvé plusieurs rallonges, le Fonds à effet multiplicateur ne dispose toujours pas de ressources suffisantes pour répondre à la demande. Suite à la décision du Conseil en [juin 2024](#) de développer l'utilisation de ces mécanismes, y compris du Fonds à effet multiplicateur, dans le cadre du GPE 2030, le Secrétariat a recruté des consultants chargés de conduire des analyses techniques et des consultations, en vue de présenter des recommandations au Comité des finances et du risque (avril 2025) et au Conseil (juin 2025).
5. Les risques liés à la responsabilité mutuelle demeurent élevés, même si un plus grand nombre de pays partenaires ont apporté la preuve que leurs engagements de réforme font l'objet d'un suivi, tel qu'énoncé dans les pactes de partenariat. L'engagement des partenaires, notamment le rôle moteur de l'État, est d'une importance capitale pour la mise en œuvre de la réforme. Le processus de sélection des agents partenaires du GPE laisse également à désirer du point de vue de la responsabilité mutuelle, et des propositions visant à le renforcer davantage ont été considérées et recommandées par le Comité exécutif pour la décision du Conseil (BOD/2024/12 DOC 08).

6. Le risque que la notion de genre ne soit pas systématiquement prise en compte dans la mise en œuvre du GPE 2025 reste « modéré ». L'atténuation des risques liés aux questions de genre nécessite une action concertée à l'échelle du partenariat pour atteindre des objectifs communs. Dans le cadre du GPE 2030, il est possible de renforcer l'approche du GPE en examinant les options pour l'Accélérateur pour l'éducation des filles et d'élargir l'intégration de l'égalité des genres et l'inclusion dans toutes les interventions.
7. En ce qui concerne les risques liés au modèle opérationnel, 67 paramètres stratégiques sur 71 ont été atteints, les approbations de financements ont considérablement augmenté, et la plupart des requêtes pendantes devraient être finalisées d'ici à la mi-2025. Même si, comparé à la stratégie précédente, les pays ont besoin de moins de temps pour se familiariser avec l'approche de transformation du système et obtenir l'approbation d'un financement, il n'en reste pas moins que le processus prend plus de temps qu'initialement prévu dans le cadre du GPE 2025. La situation à cet égard devrait s'améliorer sachant que, dans le cadre du GPE 2030, l'examen de mi-parcours servira de tremplin aux pays pour élaborer leurs futures requêtes de financement sur la base des travaux existants au lieu de devoir répéter l'intégralité du processus.
8. Le nombre de financements approuvés a nettement progressé, et comme la plupart des paramètres stratégiques ont été respectés, les niveaux d'approbation devraient encore augmenter dans les mois qui viennent, les décisions pendantes devant être rendues d'ici à la mi-2025. Les effets sont déjà perceptibles, avec plus de 1 milliard de dollars décaissés entre juillet 2023 et juin 2024.
9. Les risques pesant sur la situation financière globale du GPE ont diminué au cours des six derniers mois, par suite de l'augmentation des niveaux de décaissement, de la réduction des soldes de trésorerie et du reflux des tensions liées à la volatilité des taux de change. Les dépenses de fonctionnement (OPEX) rapportées aux décaissements se sont établies à 5,6 % pour l'exercice 24 et à 6,9 % en valeur cumulée pour la période couverte par le GPE 2025, soit en-deçà du plafond cible de 7 %. Cela a eu un impact positif sur les risques liés à l'optimisation des ressources et au budget du Secrétariat, ainsi que sur le risque d'illiquidité.
10. Le risque d'alignement est passé de « modéré » à « élevé », le dialogue à l'échelon national ne se déroulant pas à une hauteur ou un niveau stratégique suffisant pour promouvoir l'harmonisation, et le processus de sélection des agents partenaires laissant parfois à désirer. Le Secrétariat s'attachera à renforcer les capacités du personnel, et l'apport d'améliorations au processus de sélection des agents partenaires devrait contribuer à atténuer ce risque.

11. Le risque lié à la performance des financements a diminué, passant d'« élevé » à « modéré », en raison du net accroissement de l'utilisation réelle et prévisionnelle des ressources pour accorder des financements de gros montants. En outre, le renforcement de la capacité à prendre des mesures correctives dans le cas de financements à risque a contribué à améliorer la performance globale.
12. Le niveau de risque lié à la protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels reste « modéré ». Le respect des mesures de protection du GPE contre ces risques (SEAH) continue de poser problème, un petit nombre d'agents partenaires n'étant actuellement pas en mesure de faire rapport au GPE en raison de leurs propres règles internes limitant la diffusion d'informations à l'extérieur. Deux de ces organismes (la BAD et le CRDI) se sont engagés à mettre en œuvre un plan d'action pour actualiser leurs procédures afin de remédier à cette situation, tandis que la Banque mondiale a provisoirement approuvé une solution, dans l'attente de la poursuite des discussions.
13. Le risque lié aux ressources humaines demeure « modéré ». Le processus en cours qui vise à baser davantage d'agents techniques et opérationnels du GPE plus près des partenaires par le biais de pôles régionaux à Paris et à Nairobi offre une opportunité stratégique d'améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations. Le soutien au personnel concerné par cette transition fait l'objet d'une grande attention.
14. Pour des informations plus détaillées, se reporter à **l'annexe A : Point semestriel sur le risque institutionnel**, octobre 2024.